

**ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS, Loi sur l'**

Nota : L.R.T.N.-O. 1988, ch. I-5 : Cette codification est en cours (31 octobre 2013).  
Voir les modifications subséquentes : L.Nun. 2011, ch. 10, art. 18.

Merci,

Danielle Lepage  
Éditeur officiel du Nunavut